

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 13 février 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ
ET LE 13 FEVRIER A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST
REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **6 FEVRIER 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : FICHET Éric à GUILBOT Bernard, VIOLLET Etienne à CAILLEAUD Cyril, DUQUEROUX Franck à VALLET Jean-Claude,

Étaient excusées et non représentées :

Était Absent : BODET Roger

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2025_02_13

Objet : autorisation de procéder aux nouveaux investissements de 2025 avant le vote du BP 2025 du budget principal

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, avant l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (N-1), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette N-1 et les restes à réaliser N-2. Il demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, pour les montants et les affectations de crédits pour **204 300 €**

Nature	Montant en €
2041411	11 000,00
2128	5 000,00
21312	23 000,00
21318	15 000,00
2151	52 600,00
2152	5 000,00
2154	23 600 €

Nature	Montant en €
21534	10 000 €
21538	46 100,00
21568	2 000,00
21838	5 000,00
24848	2 000,00
2188	4 000,00

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la **l'unanimité** de :

- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements présentées ci-dessus en application de l'article L1612-1 du CGCT,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants, visés ci-dessus, au budget primitif principal lors de son adoption,
- **AUTORISER** le Maire à signer tout acte en conséquence de la présente,

A Magné, Le 13 février 2025, au registre sont les signatures

Le Maire,
Gérard LABORDERIE

Le secrétaire,
GUILBOT Bernard